

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 18 (1930)

**Heft:** 339

**Artikel:** Association nationale suisse pour le suffrage féminin

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-260014>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

pas un accroissement, puisque la nouvelle Chambre compte 575 députés, contre 490 dans la précédente, ce qui représente une proportion de 6,9 % de membres féminins, contre 7,3 % dans le Reichstag de 1928, et de 6,6 % dans celui de 1924. Les femmes députées se répartissent de la façon suivante entre les différents partis:

	Députés	Femmes	
Parti populaire national allemand (Deutschnationale Volkspartei)	41	dont 3 soit 7,32 %	
Parti populaire allemand (Deutsche Volkspartei)	29	1 3,45 %	
Parti populaire bavarois (Bayrische Volkspartei)	19	1 5,26 %	
Centre (Zentrum)	68	4 5,89 %	
Parti Chrétien-social (Christl.-Sozialer- Volksdienst)	14	1 7,14 %	
Parti de l'Etat (Deutsche Staatspartei)	20	1 5, %	
Parti social-démocratique	143	16 11,19 %	
Parti communiste	76	13 17,11 %	

Parmi les plus connues des députées réélues, citons: Pauline Ottfried-Müller, Dr. von Tilling, Dr. Elsa Matz, Dr. Helene Weber, Dr. Gertrud Bäumer, Adele Schreiber-Krieger. Malheureusement, Dr. Elisabeth Lueders n'a pas été réélue.

Il est à supposer qu'une grande partie des femmes députées (à l'exception de celles qui appartiennent au parti social-démocratique) travailleront en commun à des réformes sociales, et soutiendront les revendications d'ordre féministe. Ceci peut s'appliquer aussi à ce qui concerne l'œuvre de compréhension internationale.

Les résultats que nous pouvons attendre de la participation féminine à l'œuvre de la nouvelle Chambre dépendent en premier lieu du développement de la situation politique intérieure. L'opinion publique extrémiste qu'ont manifestée ces élections n'est pas le fait de la politique extérieure, mais bien davantage l'expression de la détresse sociale, de l'accroissement du chômage, de la crise économique, dont on souffre dans tous les milieux, de la disparition en même temps que de la prolétarisation de la classe moyenne. La politique extérieure n'est pas entrée en ligne de compte dans cette campagne électorale, et là où l'on a tenté de la placer au premier plan, le résultat a été négatif. Ce n'est pas elle non plus qui préoccupe les masses populaires en fermentation, mais bien davantage le sentiment de la dépendance économique dans laquelle est tombé chacun à la suite de la guerre. Stresemann n'avait-il pas dit, peu avant sa mort, que « l'historien aujourd'hui ne considère pas seulement les pertes faites par l'Allemagne à la suite de la guerre en territoires et en fortune publique, mais qu'il doit se rendre compte d'une perte plus grave. Cette perte est, à mon avis, celle de cette classe moyenne d'intellectuels et d'artisans, qui s'est acquittée jusqu'au bout, pendant la guerre, de sa dette envers le pays en lui consacrant sa fortune, et qui a finalement sombré dans le prolétariat. Un peuple qui a vécu ce que le peuple allemand a traversé constitue un terrain de culture de choix pour les extrêmes. »

Mais la tension actuellement existante ne peut pas être supprimée par des réformes d'ordre uniquement intérieur. Car la possibilité et le genre de ces réformes dépendent essentiellement d'une amélioration économique de l'Allemagne vis-à-vis de l'étranger, et d'une action commune de tous les pays contre la crise économique mondiale.

Les élections allemandes montrent clairement l'entrelacement de la politique intérieure et extérieure, et encore plus clairement la dépendance inéluctable des intérêts de toutes les nations. Elles sont un encouragement à redoubler toutes les énergies, qui travaillent à fonder une paix réelle et durable, non pas seulement pour le peuple allemand, mais encore pour les hommes et les femmes de toutes les nations.

(Trad. française.)

Dr Alice SALOMON.

N. D. L. R. — Cet article était déjà traduit et imprimé, quand nous sont parvenus, d'une autre source, d'autres chiffres concernant la participation des femmes allemandes aux élections, et que nous reproduisons d'après notre confrère La Française.

A Cologne, les bulletins féministes et les bulletins masculins ont été comptés séparément. 281.000 femmes et 248.000 hommes ont pris part au scrutin.

Ont voté:

	Hommes	Femmes
pour le parti social-démocrate . . . . .	41.000	35.000
pour le parti national-allemand . . . . .	32.000	33.000
pour le Centre . . . . .	36.000	63.000
pour le parti communiste . . . . .	41.000	26.000
pour le parti populaire . . . . .	12.000	14.000
pour le parti de l'Etat . . . . .	9.000	8.500
pour le parti économique . . . . .	11.000	10.600
pour le parti national-socialiste (parti Hitler) extrême-droite . . . . .	39.000	36.000

## Notre Bibliothèque

Docteur S. LORTSCH: *La prohibition de l'alcool aux Etats-Unis*, brochure en vente chez l'auteur, à Mens (Isère), avec une préface du Dr. Legrain.

Voici un tableau très intéressant du régime sec étudié au triple point de vue économique, politique et religieux. Bien loin de dissimuler les fraudes nées de la prohibition, l'auteur examine ce qu'il appelle les défauts de la cuirasse; il suggère des perfectionnements et donne une série impressionnante de résultats avantageux et positifs de la prohibition dans plusieurs domaines. Parmi ces témoignages en faveur du régime sec, relevons celui de notre savant botaniste Henry Correvon, écrit après un séjour de quelques mois aux Etats-Unis.

J. V.

JEANNE PASCHOUD, professeur à l'Ecole Vinet: *L'éducation actuelle de nos jeunes filles*. (Travail présenté à la IIIe Journée des Femmes vaudoises.) 1 brochure: 35 centimes. Voir ci-dessus.

Notre journal ayant rendu compte en son temps de cette « Journée », qui fut un grand succès, nous ne reviendrons pas sur les travaux qui y furent présentés, et dont on a déjà dit toute la valeur et l'intérêt. Nous nous bornons donc à signaler leur publication en brochures, bien certaines que nombreuses sont celles de nos lectrices d'autres cantons, qui n'ayant pu assister à cette Journée des Femmes vaudoises, tiendront à se procurer ces brochures pour lire ce qu'elles ont eu le regret de ne pouvoir entendre.

M. F.

Dr HARTMANN: *Expériences scolaires avec des jus de fruits, considérés au point de vue de l'utilisation rationnelle de nos fruits*.

Brochure à demander au Secrétariat romand H.S.M., Grand-Pont, 2, Lausanne.

A. GILLABERT-RANDIN: *L'amélioration des conditions de vie à la campagne*. (Travail présenté à la IIIe Journée des Femmes vaudoises.) 1 brochure: 10 centimes, à demander à la Présidente de la Fédération des Unions de Femmes vaudoises, 5, rue du Clos, Vevey.



Association Nationale Suisse

pour le Suffrage féminin

### Nouvelles des Sections.

VAUD. — L'Association vaudoise pour le suffrage féminin, qui groupe onze sections avec 1060 membres, a tenu, le 20 septembre, à l'Hôtel du Château, à Ouchy, son assemblée de délégués, très fréquentée, sous la présidence de Mme Dutoit. Le rapport de cette dernière insiste sur le travail à faire pour récolter les fruits de l'excellente propagande accomplie pendant la cueillette des signatures; une bonne semence a été jetée, quantité de personnes ont été renseignées exactement sur le mouvement suffragiste; il faut continuer ce travail, recruter de nouveaux adhérents; il ne suffit pas d'avoir des convictions suffragistes, il faut faire nombre; il faut aussi augmenter la liste des groupes locaux. Mme Dutoit a salué la présence de déléguées d'Orbe, la benjamine de l'Association; la

section de Sainte-Croix existe virtuellement, si elle n'a pas encore trouvé de présidente.

L'Association a fait, durant l'exercice écoulé, de nombreuses démarches, signé plusieurs pétitions pour que des femmes soient nommées là où elles peuvent rendre des services. Elle s'est heurtée à une fin de quasi non-recevoir, lorsqu'elle a demandé que des femmes soient désignées pour siéger dans les tribunaux d'enfants, dont la création est à l'étude. Elle a salué avec satisfaction l'élection de deux prudes-femmes à Nyon, six à Vevey et vingt à Lausanne, la nomination de Mme Reymond comme membre de la Commission scolaire de Vevey. Elle s'est vivement intéressée à la nouvelle loi scolaire vaudoise et surtout à l'article 62 concernant les institutrices mariées; elle a eu la satisfaction de voir ses démarches couronnées de succès par l'autorité législative.

A l'unanimité, les Sections représentées ont décidé de conserver à l'Association sa forme fédérative et le maintien des statuts de 1920.

Après un bref rapport de Mme Descombez (Vevey) sur l'Assemblée de Sion de l'Association suisse pour le suffrage féminin, on a entendu les rapports de la Section de Montreux, présentés par Mme Cuendet; de Moudon, par Mme Kautsch; de Nyon, par Mme Louis Bonnard. Tous parlent des conférences organisées, du travail d'éducation fait, de la collecte pour la pétition, qui a été particulièrement fructueuse dans le district de Moudon. Une intéressante discussion a suivi, relative à la propagande par T.S.F., par disques, ou au moyen des assemblées annuelles.

Après le thé pris en commun, les participants ont entendu avec un vif intérêt un travail de M. Maurice Veillard (Lausanne) sur *la protection de la famille*, sur tout ce que font les pouvoirs publics et l'initiative privée pour améliorer le logement, les conditions hygiéniques de la famille; la Ligue contre la tuberculose, *Pro Familia*, les allocations familiales s'emploient activement à rendre la famille plus forte et plus saine. L'œuvre ne sera complète que le jour où la femme, la mère, pourront, grâce au bulletin de vote, contribuer à la législation, participer à l'élaboration des lois scolaires, sanitaires, et à tout ce qui concerne l'intérêt général. La famille a tout à gagner à être dirigée par une femme plus forte, plus consciente de ses droits, de ses devoirs et de ses responsabilités.

S. B.

## Carnet de la Quinzaine

N.D.L.R. — Au moment où toutes nos Associations féminines ou d'intérêt féminin en Suisse romande vont reprendre leur activité, nous tenons à insister tout spécialement auprès d'elles pour qu'elles n'oublient pas notre Carnet de la Quinzaine. Non pas que nous pensons qu'il puisse leur amener beaucoup de public nouveau aux réunions, Assemblées ou Cours qu'elles organisent, mais bien davantage parce que nous savons, par les expériences faites, qu'il constitue un précieux auxiliaire pour toutes celles qui ont la responsabilité de l'organisation de ces séances, et qui y trouvent souvent, dans les indications fournies par des groupements d'autres villes, d'utiles suggestions. Que l'on veuille donc bien, par l'envoi d'une simple carte postale, ou d'un programme imprimé, nous tenir au courant des activités féminines projetées à travers la Suisse romande — en ne perdant pas de vue non plus que notre journal ne paraît malheureusement que tous les quinze jours, et qu'un certain temps est nécessaire pour sa publication, ce qui nécessite l'envoi un peu longtemps d'avance de ces avis que nous serons toujours heureuses de publier.

### Jeudi 16 octobre:

LAUSANNE: Ecole de Gardes-malades de la Source, Cours romand d'Hygiène sociale, organisé par le Cartel H.S.M. — 9 h. 30: Ouverture et introduction au cours, par le Dr H. Revilliod, de Genève. — 10 h. 15: Visite, avec explications, de l'exposition d'alimentation rationnelle. — 11 h. 15: Contrôle des denrées alimentaires, par le Dr Arragon, chimiste cantonal vaudois. — 14 h. Diététique, par le Dr Charles Pahud, (Lausanne). — 15 h.: Pain, lait et dérivés, par le Dr F. Messerli, chef du Service d'hygiène de la ville de Lausanne. — 17 h.: Fruits et boissons, par le Dr Ed. Ceresole. — L'après-midi sera coupée par le thé et une dégustation de cidre et vins sans alcool, lait pasteurisé, yoghourt, ice-cream offerts aux participants. — 20 h. 30: Maison du Peuple. Présentation du nouveau film du lait, introduit par le Dr Arthur, professeur de physiologie à l'Université de Lausanne.

### Vendredi 17 octobre:

LAUSANNE: Ecole de Gardes-malades de la Source, II<sup>e</sup> Journée du Cours romand d'Hygiène sociale. — 9 h.: Ecole

de la Source. Introduction par Mme le Dr Ch. Olivier : *L'esprit de la loi fédérale contre la tuberculose*. — 10 h.: *La déclaration obligatoire et la nécessité de la faire comprendre par l'infirmière-visiteuse au malade et à la famille* (art. 2 et 12 de la loi), par le Dr Dudan (Vevey). — 11 h. 15: *La désinfection* (art. 5 de la loi), par le Dr Galli-Valerio, professeur d'hygiène à l'Université de Lausanne (à son laboratoire). — 14 h. 30: *La participation de l'infirmière-visiteuse à la surveillance des écoles et des établissements pour enfants* (art. 6 de la loi), par le Dr Rillet, médecin inspecteur-chef des écoles à Genève. — 15 h. 30: *L'application par les infirmières-visiteuses des mesures de prévoyance et d'assistance sociales; surveillance des enfants placés et menacés* (art. 7 et 10 de la loi), par Mme le Dr Ch. Olivier. — 17 h.: Présentation d'un film *Qu'œuvres lausannoises de prophylaxie antituberculeuse enfantine*. — 18 h.: Clôture. — (L'après-midi sera coupée par le thé offert aux participants.)

## Ecole d'Etudes sociales pour femmes - Genève

subventionnée par la Confédération

Semestre d'hiver : 22 octobre - 19 mars

Culture féminine générale: Cours de sciences économiques, juridiques et sociales. — Préparation aux carrières d'activité sociale (Protection de l'enfant, surintendance d'usines, etc.), d'administration, d'établissements hospitaliers, d'enseignement ménager et professionnel féminin, de secrétaires, bibliothécaires, libraires.

Des auditrices sont admises à tous les cours

## Ecole de Laborantines (Auxiliaires de laboratoire)

sous la direction d'une Commission spéciale

Programme 50 ct. et renseignements par le secrétariat rue Ch.-Bonnet, 6.

## Foyer de l'Ecole d'Etudes sociales

Téléph. 51-193 — Rue Töpffer, 17 — GENÈVE

### Cours ménagers

par séances de 3 heures ou

par séries de 10 et 20 leçons

CUISINE, COUPE ET CONFÉCTION, MODE ET LINGERIE  
- RACCOMMODAGE, REPASSAGE, BRODERIE, ETC. -

Semestre d'hiver : 15 septembre - 25 mars

Le Foyer reçoit comme pensionnaires des étudiantes de l'Ecole, des élèves ménagères, et forme des gouvernantes de maison.

Avant d'acheter ou d'échanger une machine à écrire

essayer la **Triumph N° 10**

et la **Triumph portable**

Machine à écrire les chèques **SAFE-GUARD**



AGENCE GÉNÉRALE

## E. BERRAZ

Place des Bergues, 3 GENÈVE

Si toutes les maîtresses de maison avaient visité les installations des

## LAITERIES RÉUNIES

toutes les femmes exigerait les produits laitiers provenant des

## LAITERIES REUNIES

HYGIÈNE - PROPRETÉ - QUALITÉ

## MASSAGE

GYMNASTIQUE MÉDICALE

## ELISABETH FAVRE

Masseuse diplômée et autorisée

Se rend à domicile

Tél. 27.474

97, RUE DE LAUSANNE

GENÈVE